

Les subsides

Même si des députés ministériels ainsi que conservateurs et néo-démocrates se rendent compte que le projet de loi C-34 à l'étude pourrait être amélioré, ils reconnaissent au moins qu'il constitue un progrès pour la vie des travailleurs par rapport au régime qui existe actuellement. C'est loin de la situation qui existe actuellement, alors que la Colombie-Britannique va exactement dans la direction opposée.

M. St. Germain: Vous êtes à Ottawa.

M. Kristiansen: J'aimerais que mes collègues conservateurs qui essaient de me rappeler que je suis à Ottawa se souviennent qu'ils viennent de Colombie-Britannique et qu'ils en tirent les leçons qui s'imposent. Je sais de quel milieu de travail et de quelle province je viens. Je sais que moi-même et des centaines de milliers d'électeurs sommes, tout comme les miens, las et dégoûtés de la politique rétrograde que suit actuellement la coalition des libéraux, des conservateurs et du «Crédit Social» de la province de Colombie-Britannique. Leur slogan en 1983 était «Catch the spirit», c'est-à-dire quelque chose comme «suivez la tendance» et c'est une tendance passablement sanglante lorsqu'on voit ce qui se produit dans le milieu de travail financé et administré par leurs amis.

Le gouvernement conservateur chez nos voisins du Sud a mené beaucoup d'enquêtes dernièrement, ce qui prouve encore une fois que ce gouvernement penche lui aussi vers la droite en matière de santé et de sécurité au travail et adopte une conduite de moins en moins civilisée dans ses négociations avec les porte-parole des travailleurs. Les activités sur lesquelles ont fait enquête les comités du Congrès sont dégoûtantes et je voudrais en citer un exemple. Dans le *Times* de New York du lundi 19 avril 1984, on peut lire ceci:

Les avocats du département du Travail, qui représentent la OSHA, ont déclaré d'abord au personnel du sous-comité que les documents étaient «la propriété personnelle» de M. Vance...

Le M. Vance en question était fonctionnaire à l'Occupational Safety and Health Administration des États-Unis et il faisait l'objet d'une enquête pour avoir tramé des tractations douteuses entre l'OSHA et certains entrepreneurs auxquels, d'après certains membres du Congrès, le gouvernement rendait le partie passablement facile. Je poursuis:

... et ne pouvaient faire l'objet d'une requête ou d'une assignation adressées à M. Aucther, ou à son supérieur, le secrétaire au Travail, M. Raymond J. Donovan.

Les documents demandés n'ont tout de même pas été produits, et M. Vance a déclaré ultérieurement aux enquêteurs du sous-comité qu'il avait caché les dossiers de son bureau dans le fond de sa camionnette lors d'une expédition de chasse et que son chien avait vomis dessus. Il a déclaré que les documents avaient été tellement souillés qu'il s'en est débarrassé dans un dépotoir dans la campagne de la Virginie.

Voilà le comportement dégoûtant qu'adoptent les apologistes du gouvernement de la Colombie-Britannique, lequel a toléré dans le passé l'homicide ou le meurtre sur les lieux de travail et qui entreprend à l'heure actuelle d'instaurer un régime de relations ouvrières dans le cadre duquel ces pratiques déplorables seront de nouveau permises.

Je suis persuadé que, tout à l'heure, des députés m'accuseront d'exagérer. Je n'ai accusé personne en particulier, car ce n'est pas des gestes précis que nous déplorons. Ce problème est souvent un fléau en ce qui concerne la santé et la sécurité dans l'industrie. Ce n'est pas un problème individuel. Il est aberrant que certains peuvent croire qu'il faut apprendre à s'accommoder des risques de mort et des accidents du travail et les tolérer. La plupart des gens estiment que pour gagner sa vie, il faut s'exposer aux risques du métier ou bien déteiler. C'est le type de principes qu'appliquent certains des membres de l'Institut Fraser aux prostituées battues par leur souteneur. Il s'agit de la bande de gens qui conseille le gouvernement de la Colombie-Britannique. Selon eux, si les prostituées n'aiment pas à se faire battre, elles peuvent toujours déteiler. Le patron a ses droits. C'est ce qu'il soutient dans son récent ouvrage. Ce type de philosophie a cours malgré les progrès de la civilisation.

● (1550)

J'ai entendu tout à l'heure un député conservateur dire que le chef de l'opposition comprenait la situation parce qu'il respecte les cols bleus ou quelque autre sottise. Il y a une différence entre celui qui a travaillé dans l'industrie pendant quelque temps pour payer ses études, et celui qui devra y travailler comme ouvrier jusqu'à la fin de sa vie active. La différence est à peu près la même pour une personne emprisonnée pendant la fin de semaine pour conduite en état d'ébriété, par rapport à celle qui purge une peine à vie. L'attitude que l'on adopte à l'égard de cette institution est différente. Si l'on se rend compte que c'est pour la vie, on prend les problèmes un peu plus au sérieux. On apprend très vite que les conceptions idéalistes concernant la justice de la loi sont de pures balivernes. L'esprit de la loi, en Amérique du Nord ou en Europe, n'a jamais visé à protéger la vie ou les droits des travailleurs dans le milieu de travail. Au départ, elles ont été élaborées en vertu de la Grande Charte pour permettre aux barons d'avoir un peu plus de droits et au roi un peu moins. Les choses n'ont pas vraiment pas changé depuis.

J'espère que certaines modifications prévues dans le projet de loi C-34 permettront d'instaurer un régime un peu plus civilisé, de façon que les personnes qui vont travailler aient de meilleures chances, ainsi que leur conjoint, de se retrouver dans leur milieu familial à la fin de la journée. Le bilan continue à être trop élevé. Chaque année, 1,500 personnes sont tuées et 20,000 estropiées au travail au Canada. C'est plus que nous n'en avons perdu dans la plupart des conflits auxquels nos forces armées ont participé. Il est temps que cela cesse. Tout ce que nous pourrions faire pour mettre un terme à ce régime et faire adopter cette mesure législative restreinte, mais toutefois positive, sera fait. Nous ferons tout notre possible pour collaborer.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions et des commentaires? Le député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman) veut poser une question.